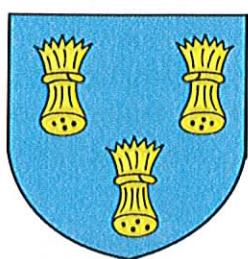


**Informer, c'est
prévenir**

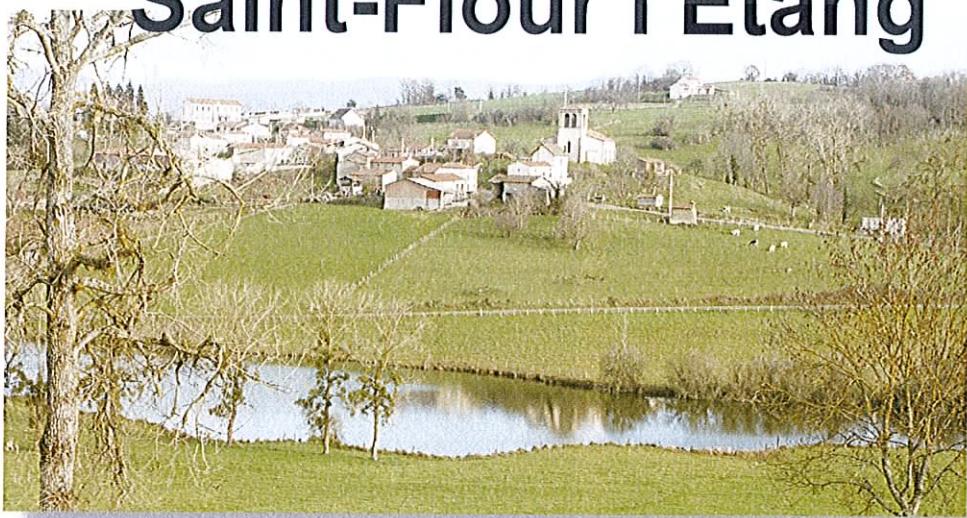
DICRIM



**Document Communal
d'Information sur les
Risques Majeurs**

Document à conserver

Saint-Flour l'Etang



Le Bourg de Saint-Flour l'Etang se situe au centre d'une trentaine de hameaux. La commune s'étend sur une superficie de 955 hectares, d'une altitude variant de 360 m à 559 m ; située dans le Bas-Livradois, elle a une activité essentiellement rurale d'élevage de bovins.

Saint-Flour l'Etang dépend du Canton de Saint-Dier d'Auvergne et de l'arrondissement de Clermont-Ferrand, elle fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Courpière.

Sa population est de 244 habitants (Chiffre communiqué par l'INSEE au 1^{er} janvier 2011). Un ruisseau la traverse en passant par l'étang et longe la route de Saint-Dier d'Auvergne jusqu'à Courpière. À l'Est la rivière Le Miodet, venant de Saint-Dier, alimente le barrage EDF avec la Dore. Jadis de nombreux moulins sur le Miodet fournissaient la farine et l'on retrouve parfois quelques meules enfouies sous la mousse ou au détour d'un chemin

Peu de haies, quelques bois-taillis pour cueillir les champignons et se chauffer, de beaux chemins et sentiers qui desservent les maisons et partout un paysage magnifique qui s'étend des Monts du Forez jusqu'au puy de Dôme et à la chaîne du Sancy, lorsque le beau temps le permet.

Légendes des pictogrammes du Dicrim :



Coupez
l'électricité
et le gaz

Gagnez un
point en
hauteur

Ecoutez les
consignes
à la radio

Mettez-
vous à
l'abri

Fermez et
calfeutrez les
portes et
ouvertures

N'allez pas
chercher
vos enfants
à l'école

Ne
téléphonez
pas

Ne
fumez
pas

Le mot du Maire

La sécurité des habitants de Saint-Flour l'Etang est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, un document communal sur la prévention des risques est réalisé : le DICRIM. C'est un guide permettant à chacun d'appréhender une situation exceptionnelle.

En tout état de cause il faut garder son sang froid en cas de risques majeurs listés ci-dessous :

aléa : feux de forêt

aléa : risque d'inondation le long des ruisseaux

aléa : séisme car la Commune se trouve en zone de sismicité très faible.

aléa : événement climatique exceptionnel

aléa : risque argile

Je vous en souhaite bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Yves LOMBARDY, Maire.

Pour en savoir plus

Mairie de Saint-Flour l'Etang :

Tél : 04 73 70 81 13

Fax : 04 73 70 89 24

Contacts utiles :

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Gendarmerie Nationale : 17

Pour s'informer à la radio lors d'un sinistre :

France Inter GO 1852 m

France Inter MF 99.2

France Bleu Pays d'Auvergne : 102.5

France Info : 105.5

Sur le WEB :

www.prim.net (portail de la prévention des risques majeurs)

Site Préfecture du Puy-de-Dôme

www.meteofrance.fr

DEFINITIONS

Qu'appelle-t-on risque ?

Le risque est la combinaison de l'aléa et des enjeux : l'**aléa** correspond à la manifestation d'un phénomène, d'origine naturelle ou humaine.

l'**enjeu** représente l'ensemble des biens et des personnes pouvant être affectés par ce phénomène.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se caractérise par :

sa **gravité**, de nombreuses victimes humaines, d'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement.

sa **probabilité**, si faible qu'on serait tenté de l'oublier.

Les 5 risques majeurs qui concernent notre commune :

inondations

feux de forêt

séismes

événements climatiques exceptionnels

retrait-gonflement lié aux argiles

L'alerte

En cas de danger imminent : l'alerte est donnée par la préfecture et diffusée par la sirène et les médias.

Le signal national d'alarme : il est donné par une sirène au son modulé, c'est-à-dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois une minute espacé de 5 secondes.

Comment réagir ?

Mettez-vous aussitôt à l'abri dans votre habitation, ou à défaut dans un local fermé, écoutez la radio (à piles) et **appliquez les consignes de sécurité qui vous sont données**.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par l'établissement où ils se trouvent.

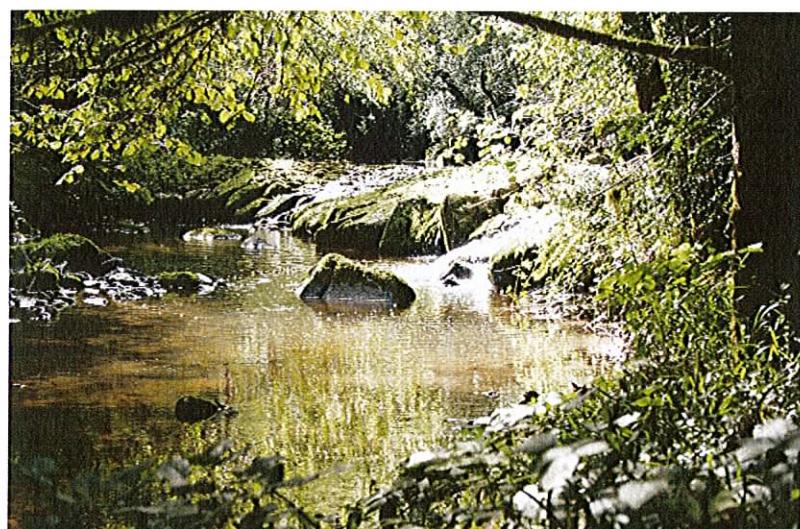
Si vous devez évacuer votre domicile, **ne paniquez pas** : quittez-le avec un sac contenant l'essentiel, à savoir : vos papiers d'identité, livrets médicaux, de l'argent, des vêtements chauds, et vos médicaments indispensables.

Evitez de téléphoner (sauf vraiment indispensable), vous risquez de saturer le réseau.

En fin d'alerte : signal continu pendant trente secondes. Message par haut-parleur, par les médias.

Le risque inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.



Quelles sont les conséquences ?

Pour les hommes : noyades, électrocutions, blessures diverses ...

Pour les biens : détérioration et / ou destruction.

Pour l'environnement : multiples pollutions.

Les bons réflexes



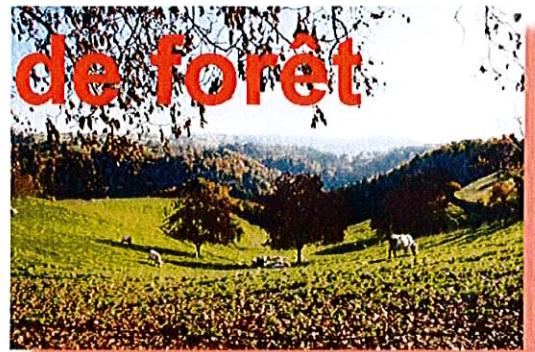
Le risque événements climatiques exceptionnels

Tempête, Canicule, Intempéries hivernales :

Ces phénomènes font l'objet d'une procédure de vigilance et d'alerte météorologique. Des cartes de vigilance sont élaborées par **Météo France** comportant 4 couleurs : au niveau **orange** et **rouge**, tenez-vous au courant de l'évolution du phénomène et appliquez les conseils émis par les autorités.



Le risque feu de forêt



Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations d'une surface minimale d'un hectare ; le feu se déclare à trois conditions :

une source de chaleur (flamme,

étincelle, point chaud) : souvent l'homme est à l'origine du feu par imprudence, malveillance ou accident

Un apport d'oxygène : le vent accroît rapidement le phénomène

Le combustible : densité de la végétation, nature des essences

Au-delà des conditions naturelles, l'action de l'homme joue un rôle déterminant dans le développement que peut prendre l'événement.

Les bons réflexes

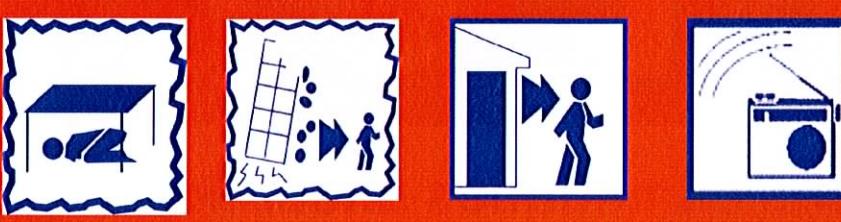


Les mesures prises par l'Etat dans le département :

- Actions d'information sur les écoubages
- Élaboration et mise en œuvre de plans de secours spécialisés
- Interdiction ponctuelle des feux pendant les périodes de forte sécheresse
- Arrêté préfectoral de 2004 réglementant les brûlages et les feux dans les bois et forêts
- Reconnaissance et entraînement des moyens aériens de la sécurité civile et du SDIS

Le risque séisme

Les bons réflexes



Un séisme c'est :

une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles. Des vibrations du sol sont transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Un séisme est caractérisé par :

- son foyer ou épicentre (point de départ des ondes sismiques)
- sa magnitude sur l'échelle ouverte de Richter (mesure de l'énergie libérée)
- son intensité (mesure des dégâts provoqués)
- la fréquence des répliques et la durée des vibrations qui ont une incidence sur les effets en surface
- la faille provoquée

CONSIGNES particulières : abritez-vous sous un meuble solide, quittez la zone dangereuse, éloignez-vous des bâtiments.

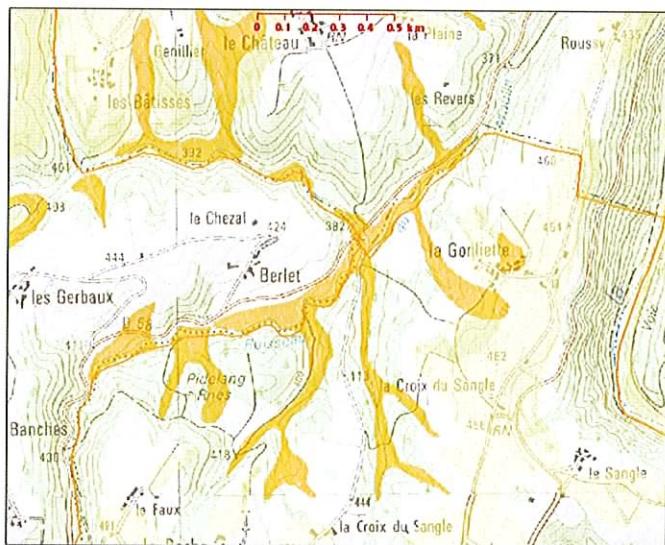
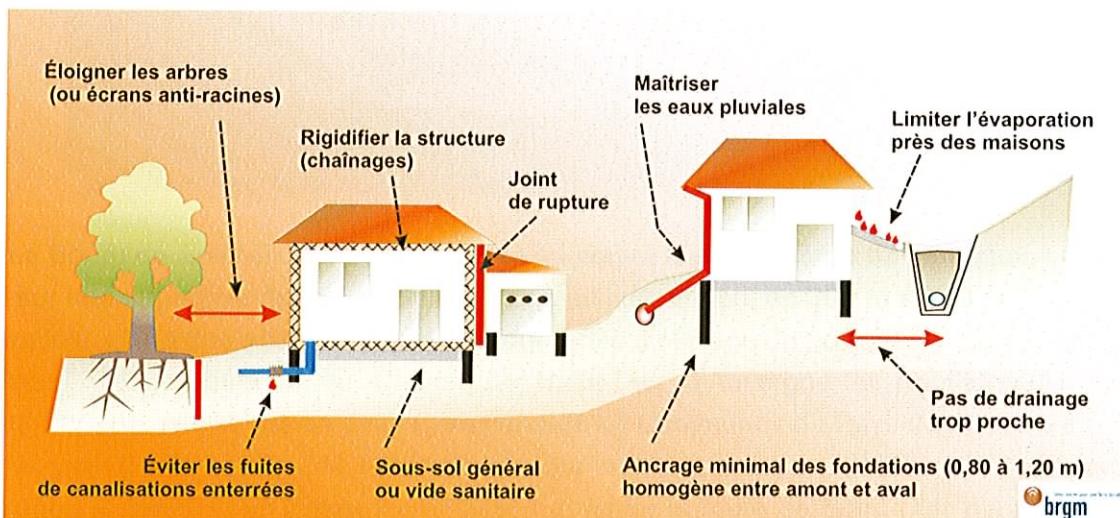
Le risque argile

Le phénomène de retrait-gonflement lié aux argiles, est la conséquence d'un changement d'humidité de sols argileux, capables de fixer l'eau disponible mais aussi de la perdre en se rétractant en cas de sécheresse.



Ce processus lent et continu peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions, pouvant dans les cas extrêmes rendre inhabitables les locaux.

Les mesures de prévention :



Les réflexes qui sauvent :

A l'intérieur : dès les premiers signes, fermez l'alimentation de votre maison en gaz et électricité, évacuez celle-ci et n'y retournez pas.

A l'extérieur : Eloignez-vous de la zone dangereuse et rejoignez le lieu de regroupement.

